



# ACCUEIL PERISCOLAIRE - ALSH

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

\*\*\* Règlement de fonctionnement \*\*\*

## PREAMBULE

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs ont été mis en place et financés par la commune de Pournoy-la-Chétive afin de répondre aux besoins des familles en termes de garde :

- pour le périscolaire : avant et après la classe ainsi que sur la pause méridienne, en lien avec l'école maternelle de Pournoy-la-Chétive et avec l'école élémentaire du RPI Pournoy/Coin et destiné aux élèves de celles-ci.
- Pour l'accueil de loisirs sans hébergement : pendant des semaines de vacances scolaires déterminées à l'avance par la structure

Ils devront permettre aux enfants de vivre des moments de détente, de convivialité et d'apprentissage en :

- participant à leur éveil alimentaire, culturel, environnemental et citoyen
- favorisant leur apprentissage de la vie en collectivité et leur autonomie
- favorisant le respect d'autrui
- proposant des activités adaptées et variées encadrées par un personnel qualifié.

Il ne s'agit pas d'une simple « garderie » mais d'un accueil encadré par la loi et respectant les normes et recommandations fixées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Direction Départementale de la Protection des Populations pour l'Hygiène et la Restauration Collective, et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi que de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Ils sont réservés aux enfants de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles mentionnées ci-dessus (sauf ALSH ouvert à tous les enfants).

## PUBLICS SPECIFIQUES

- *Enfants de moins de 6 ans* : afin de prendre en compte la fatigue d'un accueil collectif qui se rajoute à une journée d'école, nous vous recommandons d'inscrire votre enfant, dans la mesure du possible, au maximum sur deux temps d'accueil (matin et midi **ou** midi et soir).
- *Enfant porteur de handicap* : une attention particulière sera portée à chaque demande afin que l'accueil soit préparé au mieux avec l'enfant, la famille et le personnel de l'accueil périscolaire/ALSH.
- *Enfant malade* : un enfant malade (fièvre, grippe, varicelle,...) ne sera pas admis au périscolaire/ALSH. Un certificat de non contagion pourra être demandé par la Direction avant réintégration de l'enfant.
- *Régimes particuliers* : des repas sans viande sont possibles sur demande ; le prestataire fournissant les repas ne peut s'engager à fournir un repas adapté aux enfants présentant une allergie, ces derniers pourront apporter leur propre repas le cas échéant, en respectant la chaîne du froid.

## HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionnera en période scolaire tous les jours de classe, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7H30 – 8H30	11H45 -13H45	16H30 – 18H30
Accueil des enfants au centre de loisirs	Prise en charge des enfants à la sortie des classes	Prise en charge des enfants à la sortie des classes,
Activités selon programme	Repas et vie quotidienne*	Goûter (pour les maternelles, tiré du sac)
Accompagnement à l'école	Activités par groupes d'âge, Accompagnement à l'école	Activités organisées (17h-17h30) Activités libres (17h30-18h30)

\*Vie quotidienne : passage aux toilettes, lavage des mains.

Pour les élèves de l'école élémentaire, la prise en charge s'effectue par l'animateur/trice dans la cour ou le préau couvert.

## HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera durant les semaines de vacances scolaires déterminées par le centre de loisirs et qui vous sont communiquées en annexe.

(7h30)8h-9h	Accueil des enfants (7h30-8h avec un coût supplémentaire : voir tarifs)
9h-12h	Activités de loisirs, jeux collectifs, temps libre...
12h-14h	Repas et temps calme, accueil des enfants inscrits l'après-midi (13h30 à 14h)
14h-17h	Activités de loisirs et goûter
17h-17h30(18h)	Départ des enfants (17h30-18h avec un coût supplémentaire : voir tarifs)

La personne responsable (parent ou autre personne autorisée préalablement par écrit) veillera à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription, sous peine de pénalités (voir plus bas).

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne pourront être prises en compte qu'après réception du dossier dûment complété par le responsable légal.

### **Pièces à fournir :**

- Fiche de renseignement complétée et signée
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile
- Carnet de santé + photocopie des pages de vaccins
- Extrait de jugement de divorce ou de séparation mentionnant la garde (le cas échéant)
- Numéro de Sécurité Sociale
- Numéro d'allocataire de la CAF > en inscrivant votre enfant, vous acceptez que les organisateurs aient accès à votre Quotient Familial CAF directement en ligne (ils n'auront pas accès à votre dossier CAF ni à votre déclaration fiscale).

### **Conditions d'inscription et d'annulation au périscolaire :**

Le dossier doit être préalablement complet. L'inscription peut ensuite être faite par écrit ou par mail.

- inscriptions annuelles aux mêmes jours tout au long de l'année scolaire
- inscriptions mensuelles : nouvelle inscription nécessaire 1 semaine avant le début du mois suivant
- inscriptions à la semaine lorsqu'une inscription régulière est impossible > elles devront parvenir au périscolaire au plus tard **le mardi précédent avant 17h.**

**En cas de non-respect du délai d'inscription, les inscriptions seront traitées dans la limite des places disponibles et une pénalité de 5€ par tranche horaire sera appliquée le 1<sup>er</sup> jour d'accueil, par famille.**

- Toute **absence exceptionnelle** doit être signalée par les parents le plus rapidement possible aux animatrices du centre de loisirs. Il faut veiller également à informer de toute **absence anticipée** (sortie scolaire, déplacement familial...).

**Toutes modifications de planning devront être faites au plus tard le mardi 17h pour la semaine suivante, toute absence hors délai sera facturée.**

Pour faciliter le contact, enregistrez dès à présent le numéro du centre. Aucune modification ne sera prise en compte uniquement sur les dires de l'enfant.

- En cas de maladie, seul le **repas du 1<sup>er</sup> jour** sera facturé (en ayant prévenu le centre le matin même avant 8h15), sauf absence signalée.
- Toute tranche d'accueil entamée est due en cas de retard. **Après 18h30**, tout retard sera facturé **10€**, par famille.
- En cas de fermeture d'école pour cause de grève, les enfants pourront être accueillis en journée sur inscription (mise en place d'un service minimum d'accueil pris en charge par la commune de Pournoy-la-Chétive, gratuit pour les élèves résidant à Pournoy, payant aux tarifs de l'ALSH pour les autres).

### **Conditions d'inscription et d'annulation à l'accueil de loisirs (ALSH)**

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée (sauf sorties prévues à la journée complète), pour **au moins 50 % du temps d'ouverture par semaine**, dans la limite des places disponibles et priorité sera donné aux enfants inscrits à la semaine complète.

Avant chaque session, un programme d'activités est distribué aux enfants et également disponible au centre de loisirs. La date de clôture d'inscription pour la session y est définie. La feuille d'inscription doit être envoyée par papier ou par mail et les pièces à fournir ci-dessus préalablement communiquées.

- Tout retard, par rapport à l'horaire d'inscription (midi ou soir) sera facturé 10€ par enfant.
- Pour toute absence non signalée 48h avant, le premier jour d'absence sera dû ; si l'absence non signalée se poursuit, une pénalité forfaitaire de 20€ sera appliquée en supplément.
- Pour toute annulation après inscription, la première journée d'inscription sera facturée.

## INFORMATIONS GENERALES

**LE RESPONSABLE** du centre de loisirs est chargé du bon fonctionnement du centre de loisirs, il veillera à la réalisation du projet pédagogique et se tiendra à l'écoute des parents.

Tout problème de dysfonctionnement du centre de loisirs est à signaler au directeur qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires.

**POUR LES TRAJETS** : Les enfants de l'école élémentaire ont un trajet à faire à pied. Pour cette raison, veuillez prévoir des vêtements adaptés au temps : casquette, vêtements de pluie (idéal cape de pluie ou style k-way, parapluie interdit), bonnet et gants,... ainsi que des chaussures pratiques et confortables. Aucun enfant ne pourra être transporté dans un véhicule, que ce soit celui des animatrices ou d'une tierce personne.

**DISPOSITIONS MEDICALES** : Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à spécifier au responsable en donnant un double de l'ordonnance ainsi que les médicaments. Merci de les déposer directement au centre et ne pas passer par les enfants.

**RESPECT DU RÈGLEMENT** : L'enfant respectera les locaux et le personnel et n'apportera aucun objet personnel, précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions seront prises (avertissement, exclusion temporaire voire définitive).

**LES DEVOIRS SCOLAIRES** : L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier pourra les effectuer s'il le désire après les temps d'activités.

**POUR LA RENTRÉE** : les enfants devront être munis d'une paire de chaussons, qui tiennent aux pieds, fermés à l'arrière, chaussons de gym-rythmique, (sauf maternelles qui utiliseront ceux de l'école) et d'une boîte de mouchoirs.

« **CUISINE MAISON** » : Nous vous informons qu'au cours d'activités cuisine les enfants pourront déguster leur préparation. De plus nous avons parfois des desserts « faits maison » pour certains goûters offerts par les parents.

Si vous ne souhaitez pas que les enfants mangent ces préparations merci de nous le signaler.

## PAIEMENT

- Les factures sont envoyées par le Trésor Public à votre domicile.
- Le paiement se fait directement au Trésor Public de Verny.
- Le non règlement des factures dans les temps impartis peut entraîner une exclusion temporaire.
- Une exclusion définitive peut être décidée en cas de non paiements répétés.

## ENGAGEMENT

L'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire et/ou à une session d'ALSH implique l'acceptation du présent règlement qui pourra être modifié, au vu des circonstances. Dans ce cas, les familles seront avisées des modifications intervenues.

## TARIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022 (prix du repas sous réserve d'évolution du tarif du prestataire)

### **PERISCOLAIRE :**

#### POURNOY-LA-CHETIVE

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ de 1650	2.90 €	4,60 € + repas 5.10 €	2.90 €	5.20 €
1350 à 1650	2.58 €	4.09 € + repas 5.10 €	2.58 €	4.63 €
1050 à 1349	2.26 €	3.59 € + repas 5.10 €	2.26 €	4.06 €
750 à 1049	1.94 €	3,08 € + repas 5.10 €	1.94 €	3.48 €
- 750	1.62 €	2,58 € + repas 5.10 €	1.62 €	2.91 €

Réduction : 10%  
sur les frais de  
garde d'accueil à  
partir du second

#### COMMUNES EXTERIEURES

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ de 1650	3.87 €	6.13 € + repas 5.10 €	3.87 €	6.93 €
1350 à 1650	3.44 €	5.45 € + repas 5.10 €	3.44 €	6.17 €
1050 à 1349	3.01 €	4.79 € + repas 5.10 €	3.01 €	5.41 €
750 à 1049	2.59 €	4.11 € + repas 5.10 €	2.59 €	4.64 €
- 750	2.16 €	3.44 € + repas 5.10 €	2.16 €	3.88 €

Réduction : 10%  
sur les frais de  
garde d'accueil à  
partir du second

### **ALSH - VACANCES SCOLAIRES :**

#### POURNOY-LA-CHETIVE

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ de 1650	18.38 € + repas 5.10 €	7.72 €	4,60 € + repas 5.10 €
1350 à 1650	16.40 € + repas 5.10 €	6.89 €	4.09 € + repas 5.10 €
1050 à 1349	14.36 € + repas 5.10 €	6.03 €	3.59 € + repas 5.10 €
750 à 1049	12.34 € + repas 5.10 €	5.18 €	3,08 € + repas 5.10 €
- 750	10.29 € + repas 5.10 €	4.32 €	2,58 € + repas 5.10 €

Réduction : 10%  
sur les frais de  
garde d'accueil à  
partir du second  
enfant

\*Tarif de la demi-heure supplémentaire (7h30/8h ou 17h30/18h) : 1,20 €

#### COMMUNES EXTERIEURES

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ de 1650	24.51 € + repas 5.10 €	10.29 €	6.13 € + repas 5.10 €
1350 à 1650	21.87 € + repas 5.10 €	9.19 €	5.45 € + repas 5.10 €
1050 à 1349	19.15 € + repas 5.10 €	8.04 €	4.79 € + repas 5.10 €
750 à 1049	16.45 € + repas 5.10 €	6.91 €	4.11 € + repas 5.10 €
- 750	13.72 € + repas 5.10 €	5.76 €	3.44 € + repas 5.10 €

Réduction : 10%  
sur les frais de  
garde d'accueil à  
partir du second  
enfant

\*Tarif de la demi-heure supplémentaire (7h30/8h ou 17h30/18h) : 1,60 €

Déductions possibles pour l'ALSH : prestations de service CAF (2€ par demi-journée), CE, coupons ATL,...

Les tarifs tiennent compte des différentes subventions reçues de la Caisse d'Allocation Familiale et de la participation de la commune de Pournoy-la-Chétive.

Un surcoût peut être demandé pour certaines sorties exceptionnelles. Celui-ci sera mentionné dans le programme avant l'inscription.

## DATES DES SESSIONS D'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

☞ **Vacances de la Toussaint 2022: A.L.S.H. : du lundi 24 au vendredi 28 octobre**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 7 OCTOBRE**

Fermeture du lundi 31 au vendredi 4 novembre, réouverture le lundi 7 novembre pour l'école.

☞ **Vacances de Noël 2022 :**

Pas d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires de fin d'année.

Fermeture du lundi 19 décembre au lundi 2 janvier, réouverture le mardi 3 janvier pour l'école.

☞ **Vacances de Février 2023 : A.L.S.H. : du lundi 13 au vendredi 17 février**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 27 JANVIER**

Fermeture du lundi 20 au vendredi 24 février, réouverture lundi 27 février le matin pour l'école.

☞ **Vacances d'Avril 2023 : A.L.S.H. : du lundi 17 au vendredi 21 avril**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 31 MARS**

Du lundi 24 au vendredi 28 avril fermeture du centre, réouverture mardi 2 mai le matin pour l'école.

☞ **Vacances Eté 2023 :**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 12 JUIN 2023**

**A.L.S.H. : du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet**

Du lundi 24 juillet au vendredi 18 août fermeture du centre

**A.L.S.H. : du lundi 21 au mercredi 30 août**

Ouverture en accueil périscolaire le jour de la rentrée scolaire.

**Merci de respecter les dates limites d'inscription indiquées.**